



BULLETIN MENSUEL

7^{me} Année

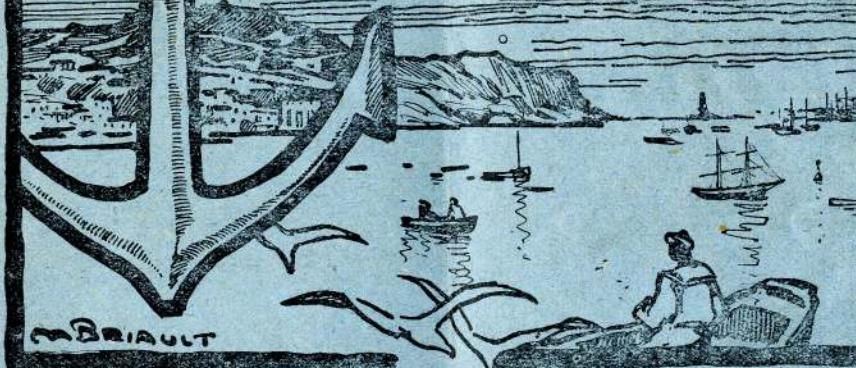
N° 74

15 FÉVRIER

1930



LE FOYER PAROISSIAL



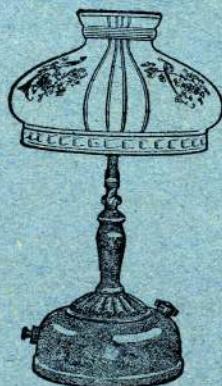
ABONNEMENT
(servi par la Poste)

FRANCE . . 10 fr.

ETRANGER . . 12 fr.

ADMINISTRATION
au Presbytère
de Saint-Pierre

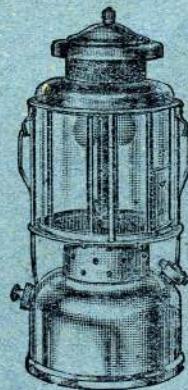




AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 800 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

DEMANDEZ EGALEMENT LA CHAUFFERETTE

« COLEMAN RADIANT HEATER » : elle donne une chaleur saine et confortable, sans odeur, sans aucun danger d'explosion ; elle permet de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à un coût très modéré (un gallon de gazoline chauffe durant 15 heures) ; elle peut se transporter aisément, tient très peu de place et reste toujours propre.



Le FER A REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

DEPOT DE TOUS ARTICLES " COLEMAN "
CHEZ M^{me} V^e A. PATUREL.

V^e A. PATUREL

EPICERIE, GROS ET DETAIL

Produits Alimentaires en tous genres

Grand choix de LINOLEUMS & TOILES CIRÉES pour Parquets

TOILES POUR TABLES & TAPISSERIE

POELES DE CUISINE & CALORIFERES — CHAISES — FAUTEUILS

VOITURES & TRAINEAUX D'ENFANTS — MEUBLES DIVERS



LESPAGNOL FRERES

QUI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS

CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterorise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

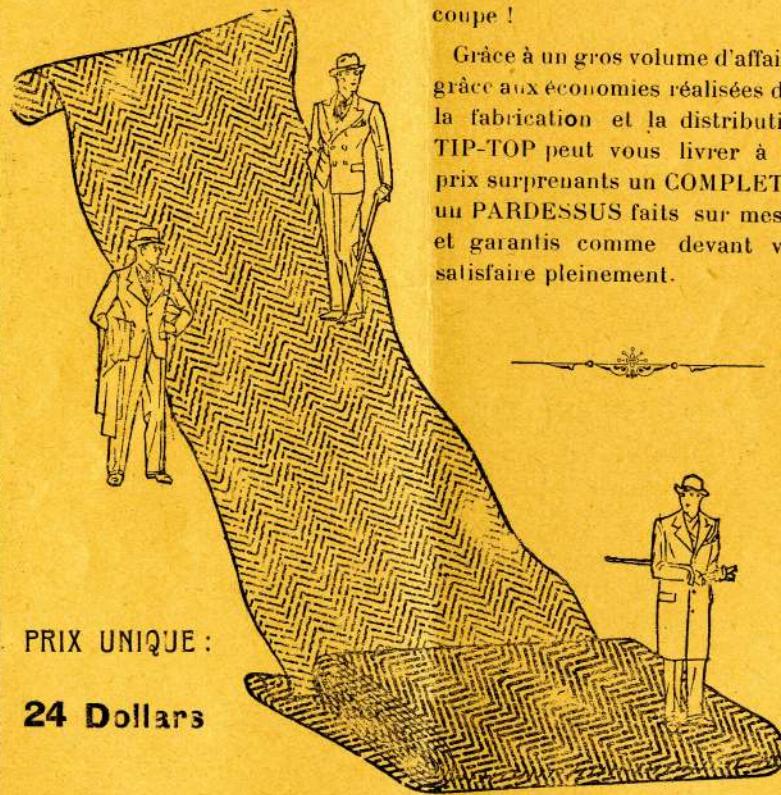
Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



VÊTEMENTS TIP TOP

Les nouveaux tissus d'automne TIP-TOP sont prêts !... Tous ces magnifiques tissus forment la plus belle collection que nous ayons pu présenter depuis plusieurs années. C'est le fruit de six mois de recherches sur tous les marchés de draps d'Europe et d'Amérique. Voyez-les ! Examinez les modèles terminés ! Admirez-en le beau travail, la belle coupe !



PRIX UNIQUE :

24 Dollars

Grâce à un gros volume d'affaires, grâce aux économies réalisées dans la fabrication et la distribution, TIP-TOP peut vous livrer à des prix surprenants un COMPLET ou un PARDESSUS faits sur mesure et garantis comme devant vous satisfaire pleinement.



RENSEIGNEMENTS & ÉCHANTILLONS

Chez **Etienne DAGUERRE**

SAINT-PIERRE & MIQUELON



1930

Le FOYER PAROISSIAL

Bulletin mensuel (7^{me} Année).

Les abonnements sont annuels et partent du mois de janvier.

Prix de l'abonnement, servi par la Poste :

POUR TOUTE LA FRANCE : 10 fr. — POUR L'ÉTRANGER : 12 fr.

Prix du N° : 0 fr 75

En dépôt, à Saint-Pierre :

Chez Mme GLOANEC, M. Albert BRIAND,

M. Pierre LE TIEG.

N. B. — Prière à nos chers Abonnés de France, du Canada, de Terre-Neuve et des Etats-Unis de nous faire parvenir, si ce n'est déjà fait, le montant de leur abonnement pour 1930.

Il reste plusieurs collections du *Foyer paroissial* des années parues, soit : 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929.

Ne serait-il pas bon, dans les familles, d'avoir ces pages, de les garder, de les relire, puisqu'elles font revivre des choses d'un passé connu et souvent aimé ?...

Prix de la collection d'une année : 6 fr. — Les 5 premières années : 20 fr. — La 6^{me} année : 8 fr. — S'adresser au *Foyer*.

Prière à nos chers Abonnés de nous aviser sans retard des changements de domicile, afin que le *Foyer paroissial* ne subisse pas de retard dans la distribution.

-- Quand il y a lieu de faire une nouvelle adresse, ils voudront bien envoyer 1 franc pour frais d'impression.



Paroisse de Saint-Pierre

Service paroissial et Renseignements divers

MESSES. — *Dimanches et fêtes* : 6 h. 1/2, 8h. et 10 h.

Jours de semaine : 6 h. 1/2, 7 h. et 8 h. — Le jeudi à 8 h., messe des Ecoles

VÈPRES. — *Dimanches et fêtes* : à 2 h.

L'Angelus est sonné le matin à 6h., et le soir à 6 h. 1/2.

Les autres Offices sont indiqués au Calendrier du mois.

INSCRIPTION DE MESSES. — Au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livrelet de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On peut demander une sonnerie de cloches. Le tarif est affiché à la sacristie.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

Le baptême privé, appelé aussi **ONDOIEMENT**, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplémentées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

MARIAGES. — Se présenter pour les publications *au moins quinze jours avant*.

Faire venir le plus tôt possible : les *certificats de baptême* ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de sucre destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

N. B. — RÉUNIONS D'OEUVRES. — Elles ont lieu au Foyer paroissial, dans les locaux qui leur sont affectés.

Un Règlement intérieur en détermine les jours et l'heure.





Calendrier du Mois de Mars 1930

1 Samedi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire. — Le soir à 6 h., chapelet, litanies et salut.

2 Dimanche de la Quinquagésime. — Après la grand'messe, le T. S. Sacrement sera exposé pour les prières dites des *Quarante Heures*. — A 2 h., vêpres et chapelet. — A 6 h., Complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'église. — A 9 h., adoration nocturne *pour les hommes*.

3 Lundi. — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction. — A 9 h., adoration nocturne *pour les hommes*.

4 Mardi. — St Casimir conf. — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction.

5 Mercredi des Cendres et commencement du Carême. — A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres, puis Sainte Messe. — Le soir, à 8 h., Instruction, imposition des cendres pour les personnes qui ne les auraient pas reçues le matin.

6 Jeudi. — Stes Perpétue et Félicité, mart. — Le soir, à 4 h., 1/2, au Foyer paroissial, conférence [Histoire Sainte] et projections pour les élèves des écoles libres. — A 8 h., réunion de *l'Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

7 Vendredi. — 1^{er} du mois. — St Thomas d'Aquin, conf. et doct. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix, amende honorable et salut.

N. B. — *Le samedi à midi, pendant le Carême, l'Angelus est récité debout.*

9 Dimanche. — 1^{er} du Carême. — Après les vêpres, instruction pour les personnes de langue anglaise dans la chapelle de St Antoine de Padoue.

11 Mardi. — 2^{me} du mois. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

12 Mercredi. — St Grégoire 1^{er}, pape. — *Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.* — Le soir, à 8 h., Instruction et salut.

14 Vendredi. — *Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.* — Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix et Salut.

15 Samedi. — *Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.*

16 Dimanche — 2^{me} du Carême. — 3^{me} du mois. — A la messe de 8 h., com. mens. des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des E. de M. dans la chapelle du Sacré-Cœur.

19 Mercredi. — St JOSEPH, Epoux de la B. Vierge Marie. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — A 8 h. messe (avec chants) pour la paroisse et pour tous les fidèles de la Colonie. — Le soir, à 8 h., Complies, sermon, consécration à St Joseph et bénédiction du T. S. Sacrement.

20 Jeudi. — Le soir, à 4 h. 1/2, au F. P., conférence [Histoire Sainte] et projections pour les élèves de l'école publique.

21 Vendredi. — St Benoit, abbé. — Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix et salut.

23 Dimanche — 3^{me} du Carême et 4^{me} du mois. — A la messe de 8 h., comm. mens. des garçons. — Après les vêpres, sermon pour l'ouverture de la Mission des hommes et des jeunes gens. Bénédiction du T. S. Sacrement.



N. B. -- *Cette semaine, jusqu'à vendredi inclusivement, il y aura chaque soir, à 8 h., une instruction spéciale pour les hommes et les jeunes gens. Ceux-ci sont invités à prendre place dans les bancs de la nef, les tribunes étant fermées. — Après l'instruction du vendredi soir aura lieu la quête dite « pour la Mission ».*

29 Samedi. — A 7 h., messe et comm. mens. des E. de M. — Dans la soirée, confessions.

30 Dimanche. — 4^{me} du Carême. — La 1^{re} messe aura lieu à 6 h. 1/2, avec chant du *Credo* et communion générale des hommes. — Après la messe, chant du *Magnificat*. — 2^{me} messe à 8 h. — Aux vêpres, sermon pour la clôture de la Mission des hommes et bénédiction apostolique. — Ouverture de la Mission des Enfants (au-dessous de 15 ans).

N. B. — *La Mission des Enfants dure trois jours : lundi, mardi et mercredi, avec, à 7 h. 3/4, prière du matin et Sainte Messe ; à 11 h. 1/4 et 4 h. 1/4, instruction.*

Actes Paroissiaux

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1930)

BAPTÈMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

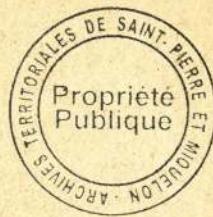
Le 19 janvier : LESPAGNOL, Norbert-Alfred-Joseph. Parrain : Joseph Amestoy ; marraine : Germaine Orsini. — Le 28 janvier : LEFÈVRE, Thérèse-Elise-Jeanne-Amanda. Parrain : Jean Kerhoas ; marraine : Marie Dagort. — Le 29 janvier : STACEY, Philippe. — Le 9 février : HACALA, Pierre-Marie-Maurice. Parrain : Maurice Hacala ; marraine : Marie Epaule. — NICOLAS, Christiane-Léontine-Marie-Josèphe. Parrain : Yves Nicolas ; marraine : Marie Lenorais. — Le 10 février : SABAROTS, Marie-Elina. Parrain : Georges Lissaraga ; marraine : Léone Leloioux. — Le 11 février : OLLIVIER, Françoise,

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage, le 23 janvier : VIDAL, Alfred-Louis, et ORTHIS, Georgette.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 24 janvier : EDWARDS, Marie-Gladys, 7 mois. — Le 1^{er} février : BANNIER, Victoria, née Perham, 59 ans. — STACEY, Philippe, 1 jour. — Le 11 février : HALEY, Antoine, 37 ans. — Le 13 février : OLLIVIER, Françoise, 1 jour.





« Il » approche !

Vous devinez : « Il » ..., c'est le Carême.

C'est l'époque où l'on se réapprovisionne de *surnaturel*...

Tout vous dispute à Dieu : vos soucis matériels..., vos plaisirs... l'ami qui ne pratique pas ..., le succès d'un concurrent..., l'épreuve, imméritée d'un innocent... Et alors, pour vous, c'est la tendance à descendre !..

Bénissez le Carême !

Que votre *corps* le bénisse ! Pauvre corps, avec son malheureux estomac sans cesse aux travaux forcés !.. avec son foie infortuné, obligé de distiller tant de choses inutiles, factices !..

Que votre *âme* surtout bénisse le Carême ! Il est si nécessaire, de temps en temps, de regarder bien en face les vérités éternelles, celles dont l'oubli peut amener une irréparable catastrophe !..

• • •

Pendant le Carême, les bons chrétiens -- y en aurait-il d'autres à St-Pierre et Miquelon ? — suppriment :

Les réjouissances mondaines : bals, cinémas, mascarades ; les parties de plaisir ; les lectures frivoles; les friandises, l'alcool, voire le tabac... les médisances, les pertes de temps ; les impatiences ... ; etc., etc.

Pendant le Carême, ces bons chrétiens se lèvent fidèlement à l'heure voulue. — Ils prient davantage, — Ils sanctifient mieux le dimanche. — Ils accomplissent plus soigneusement leurs devoirs d'état. — Ils occupent plus utilement leurs loisirs. — Ils supportent *sans se plaindre* les contrariétés, les maux, les épreuves. — Ils améliorent ceci, cela...

• • •

Chers Paroissiens de Saint-Pierre, de l'Île, de Miquelon, ayez à cœur de rester fidèles aux bonnes traditions que vous ont léguées vos devanciers.

Faites un bon accueil au Carême !

Faites un bon Carême !

C. H.





La Bonne Page

9. — Le Décalogue. — Nos devoirs envers la Famille.

IV. — Tes père et mère honoreras, Les assistant fidèlement.



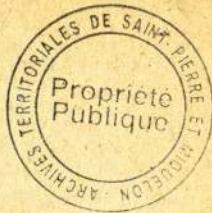
E quatrième Commandement de DIEU nous ordonne de rendre honneur et respect à nos **parents** et en général à tous nos **supérieurs**. En d'autres termes, DIEU nous fait un devoir de respecter la Famille telle qu'il l'a voulu dès l'origine. La Famille est l'institution fondamentale : tout ce qui l'affaiblit, la corrompt et la désorganise, affaiblit, corrompt et désorganise la Patrie et la Société.

Honorer son père et sa mère, c'est les respecter, les aimer, leur obéir et les assister dans leur pauvreté, leurs maladies ou leur vieillesse. C'est encore s'occuper du salut de leurs âmes, leur procurer les derniers Sacrements quand il le faut, prier pour eux pendant leur vie et après leur mort. L'enfant qui aime son père et sa mère aura les bénédictions de DIEU; celui qui les oublie, les maltraite ou les déshonore, sera maudit (*Lévit.*., xx, 9; *Col.*, iii, 20).

Cependant, si ses parents lui commandaient une chose contraire à la Religion, cherchant à l'entraîner à des actions défendues, le détournant de ses devoirs ou l'obligeant à vivre dans l'état de péché, l'enfant chrétien devrait s'y refuser énergiquement; car il faut obéir à DIEU plutôt qu'aux hommes... (*Act.*, v, 29).

D'un autre côté, les pères et mères doivent éléver leurs enfants, en prenant soin de leurs corps et de leurs âmes, les nourrir, les vêtir, leur enseigner la Religion, les faire instruire, les habituer au travail, les aider à s'établir, les empêcher de prendre des habitudes mauvaises, les corriger, prier pour eux, et ne jamais faire ou dire de mal en leur présence. Les parents qui laissent leurs enfants se perdre, sont complices de leurs péchés et cause de leur damnation (*Prov.* xiii, 24; *Eph.*, vi, 4).

Les parents sont obligés aussi, gravement et en conscience, de veiller à ce que leurs enfants aient une formation honnête et chrétienne. L'empoisonnement du cœur et de l'esprit de l'enfant par une éducation anti-



religieuse est un crime, car il aboutit à la perte éternelle des âmes... Comment des pères et des mères pourraient-ils s'y associer ?

Il est à peine besoin de dire combien les parents seraient coupables devant Dieu, s'ils pervertissaient eux-mêmes leurs enfants et les faisaient vivre dans le mal. Ce serait la perte d'une âme immortelle qui leur avait été confiée, comme un dépôt mis entre leurs mains et dont il leur sera demandé compte à leur mort...

Ce Commandement oblige encore les **inférieurs à écouter et à respecter leurs maîtres.** — De leur côté, les maîtres doivent prendre soin de leurs **inférieurs** et de leurs **serviteurs**, leur donner ce qui leur est dû, les traiter avec justice et charité, et faire enseigner la Religion à ceux qui leur sont soumis

A plus forte raison, n'ont-ils pas le droit de les empêcher de pratiquer leurs devoirs, en leur refusant, par exemple, le repos du dimanche, à moins de nécessité véritable (*Col.*, iii, 22 ; *iv*, 1 : *Eph.*, vi, 5).

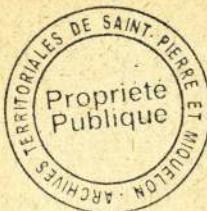
Il en est de même des professeurs et des instituteurs ou institutrices ; ils doivent à leurs élèves le bon exemple et les bonnes leçons, le respect de la Conscience, de la Morale et de la Religion.

L'Etat, qui est la réunion des **citoyens** d'un même pays, a droit à notre concours, parce qu'il a pour devoir d'assurer l'existence, la liberté, la défense et la prospérité de la **Patrie**, qui est comme une extension de la Famille. Nous devons être des « patriotes », contribuant au maintien de l'ordre et de la paix, travaillant pour le bien, prenant notre part des charges comme des bénéfices, accomplissant fidèlement nos devoirs de citoyens.

L'**État**, de son côté, dans la personne de ceux qui le représentent, est obligé de respecter les droits et les libertés de nos consciences chrétiennes (*1^e Ep. S. Pierre*, ii, 13, 14, ; *Rom.*, XIII, 1-7 ; *Act.* v, 29). S'il ne le fait pas, il commet la pire des tyrannies.

L'Eglise est une mère, et tous les chrétiens sont ses enfants ; c'est elle en effet, qui leur donne et qui entretient en eux la vie surnaturelle, par la grâce des Sacrements. Ils doivent donc lui obéir, l'aimer, la respecter, la défendre, l'aider selon leurs moyens, et contribuer à propager sa Foi, qui est la nôtre.

L'Eglise a aussi ses devoirs : elle en est responsable devant DIEU.



Échos du Mois

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1930)

Port de Saint-Pierre. — Les entrées, du 15 janvier au 15 février, ont été de 12 vapeurs et 4 voiliers.

Chez les Sapeurs-Pompiers de Saint-Pierre. — Dimanche, 12 janvier, a eu lieu à l'Hôtel de ville, la remise de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers au sympathique adjudant M. Th. Déminiac, secrétaire de la Mairie. Etaient présents M. le Maire assisté de ses Adjoints, ainsi que la Compagnie des sapeurs-pompiers tout entière.

M. Déminiac, démissionnaire pour raison de santé, a été nommé Adjudant onoraire et remplacé dans ses fonctions par M. Jean Déminiac, son fils, secrétaire-adjoint de la Mairie.

Journée de verglas. — Le dimanche, 19 janvier, mérite une mention spéciale. Il avait plu pendant la nuit précédente ; et, le matin, la gelée avait rendu la circulation quasiment impossible. Aussi l'assistance aux offices était-elle clairsemée.

Tableau d'Honneur. — Par décision du Ministre de la Marine marchande en date du 13 décembre 1929, les récompenses suivantes ont été accordées aux personnes désignées ci-après, pour faits de sauvetage accomplis dans les eaux maritimes :

GERVAIN, Pierre, 62 ans, pilote à St-Pierre (sauvetages antérieurs) : médaille de vermeil ; SARACOLA, Dominique, 38 ans (sauvetage antérieur) : médaille d'argent de 1^{re} classe :

Ont fait preuve d'une réelle abnégation et du plus beau dévouement, le 11 septembre 1929, en se portant, par une mer démontée, au secours du trois-mâts « Grève », échoué au large de St-Pierre ; grâce à leur énergie, sont parvenus à accoster le navire en détresse et à recueillir à leur bord les six hommes de l'équipage. — [Journal Officiel, 15. 2. 30.]

Au Tableau d'avancement. — Par arrêté ministériel en date du 30 déc. 1929, M. Sautot [Henri-Jamille] Administrateur de 1^{re} classe, Gouverneur p. i. des îles St-Pierre et Miquelon, a été inscrit au tableau d'avancement pour l'emploi d'Administrateur en Chef des Colonies.



Au Bureau de la Poste. — Il y a des gens oublieux, à St-Pierre comme ailleurs. A preuve, la longue liste affichée à la Poste, liste de lettres dont l'adresse incomplète n'a pas permis l'acheminement vers les destinataires dans le courant de l'année 1929. Pour la plupart, c'est l'indication de la rue qui manque ; inscrire seulement : Paris, Bordeaux, Toronto, New-York..., est insuffisant. Il peut être utile à plusieurs de nos concitoyens d'aller voir... et de réclamer les lettres dont ils se seraient reconnus les expéditeurs.

Au Foyer paroissial. — Mardi soir, 28 janvier, a eu lieu une conférence sur le Vénérable François-Marie-Paul Libermann, un des Fondateurs de la Société des Prêtres à laquelle appartient le Clergé de nos îles. Le Serviteur de Dieu est né à Saverne en 1802, d'une famille juive. Converti à la Foi chrétienne en 1826, il est devenu prêtre en 1841. Il a fondé la Société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie pour l'évangélisation des Noirs, et il l'a unie à la Congrégation du Saint-Esprit en 1848 ; il en était devenu alors Supérieur général. Il mourut en odeur de sainteté à Paris, le 2 fév. 1852.

Dans une causerie émaillée d'aperçus inédits, le Père Lavolé a mis en relief la vie et l'œuvre de ce Serviteur de Dieu dont la cause de canonisation est introduite en Cour de Rome.

Dans les glaces. — Mauvais temps, mercredi soir et jeudi toute la journée [5 et 6 février]. Le vapeur postal « Farnorth » a été bloqué par les glaces dans le port de St-John's [Terre-Neuve]. Au lieu de Jeudi, ce n'est que le samedi 8 février qu'il a pu arriver à St-Pierre et prendre le courrier pour les Etats-Unis et l'Europe.

Le Curé de Miquelon. — Mercredi, 5 février, à 13 h. 1/2, un bon nombre de Saint-Pierrais étaient accourus au quai en entendant le sifflet du « Dangeac » revenu de Miquelon. Ce vapeur était parti subitement le matin à 5 h., ayant à bord le Dr Gonzalès appelé d'urgence auprès du Père Vauloup. L'annonce d'une tempête avait fait hâter son retour, lequel d'ailleurs a été assez pénible depuis les parages des Rochers. Monseigneur qui avait passé quelques jours à Miquelon, est descendu le premier et tout de suite a été questionné sur l'état du P. Vauloup. On sut qu'il s'agissait d'une congestion, et que l'arrivée du Docteur avait conjuré le danger immédiat. Le malade avait fait le voyage étendu sur la couchette du capitaine Béchet ; on le plaça sur un brancard, et un camion automobile le conduisit à l'hôpital. Il y est resté jusqu'au 10 février ; à cette date, convenablement remis, il a pu se rendre au presbytère de St-Pierre.

Au Foyer paroissial. — Malgré le mauvais temps, beaucoup de personnes sont venues, le 10 fév., assister à la conférence sur Lourdes, cité du miracle. Le Père Lucas a d'abord évoqué quelques souvenirs personnels ; puis



il a montré comment Lourdes, autrefois village peu connu, est devenu un centre d'attraction pour l'univers chrétien. De partout on vient à Lourdes, devant cette statue à la robe blanche, à la ceinture bleue, aux mains jointes, aux yeux idéalement levés vers le ciel. On vient pour prier, pour chanter, pour dire à la Vierge Marie ses joies, ses tristesses, son espérance et son amour....

Le conférencier a parlé des miracles de Lourdes, comment ils se produisent et comment la science constate que des plaies se sont fermées instantanément, que des chairs se sont reformées, que des os se sont soudés, que des phthisies et des cancers ont été guéris, que des yeux clos se sont ouverts à la lumière. Il a cité le cas de Gabriel Gargam le célèbre miraculé dont il raconte tout au long l'histoire. Lourdes, la cité du miracle, est encore une véritable école de prière, de résignation, de charité.. Toutes ces choses intéressantes étaient illustrées par des vues artistiques projetées sur l'écran.

A la Société des Marins. — Mercredi soir, 12 février, la Société des Marins sous le vocable de Notre-Dame du Bon Secours a eu sa réunion générale annuelle au Foyer paroissial.

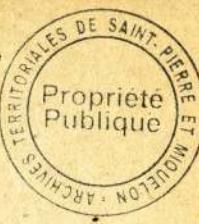
Le rapport sur la situation de la Société a été lu par M. Pierre Gervain, président. Ce rapport a permis de constater que cette situation est satisfaisante moralement et financièrement ; et il s'est terminé par des remerciements à ceux qui ont contribué, cette année encore, au progrès de la Société.

Le compte rendu du Trésorier a établi que l'Avoir de la Société, à la fin de l'exercice 1928, était de 19.441 fr., et qu'à la clôture de l'exercice 1929 il accuse 22.616 fr., donc un excédent de recettes de 3.175 fr. La gestion financière a été approuvée à l'unanimité.

Avant de procéder à l'élection triennale des Membres du Conseil, il y a eu un échange de vues au sujet de l'attribution de ressources de la Société. La conclusion a été que les Statuts, tels qu'ils sont, prévoient suffisamment tous les cas qui peuvent se produire et laissent au Conseil le soin de les examiner et de leur donner les solutions qu'ils comportent.

Les élections qui ont eu lieu, par 61 votants, ont maintenu dans leurs fonctions la plupart des membres démissionnaires du Conseil ; et ceux-ci ont sans retard reconstitué le Bureau.

Le Bureau et le Conseil sont donc ainsi composés : *Président* : M. Pierre Gervain ; *Vice-président* : M. Louis Girardi ; *Secrétaire* : M. Eugène Levavasseur ; *Trésorier* : M. Désiré Béchet ; *Conseillers* : MM. Emile Pichon, Léopold Arthur, Edouard Bourgeois fils, Ithurrart François, Francis Gervain Alphonse Gautier. Mgr le Préfet Apostolique a bien voulu rester le Directeur ecclésiastique de la Société, tel qu'il est prévu par les Statuts.



Avant la clôture de la séance, Monseigneur a évoqué le souvenir des 4 Sociétaires morts pendant l'année 1929, dont l'un, M. Eugène Ledret, président d'honneur, était le doyen de la Société.

Il a rappelé aussi que la prochaine fête des Marins, fixée au 1^{er} dimanche après Pâques (27 avril) devait commémorer le 50^{me} anniversaire de la fondation de la Société, et que le Conseil compte sur la bonne volonté des Sociétaires pour donner à cette fête tout l'éclat qu'elle peut comporter.

Un appoint sérieux en vue du Carême. — Une lettre du *Seminario Espagnol de Misiones Extrangeras* de Burgos [Espagne] vient de nous aviser que les futurs missionnaires de cette maison ont offert à Dieu, dans le courant de décembre 1929, pour le bien spirituel de la Préfecture Apostolique des Iles Saint-Pierre et Miquelon, 5332 bonnes œuvres de toutes sortes : mortifications et sacrifices, oraisons, messes entendues, communions sacramentelles et spirituelles, chemins de Croix, chapelets, etc, etc.

Qu'ils en soient remerciés, de tout cœur, au nom de toute la population de nos îles.

Mouvement des passagers. — ARRIVÉS le 17 janvier, par le « Farnorth » : MM. H.-A. Paturel, Ch. Morazé.

PARTIS, le 23 janvier : MM. E. Claireaux, J. Légasse ; Mmes L. Claireaux, M. Ozon.

ARRIVÉS, le 2 février : MM. Derrien, P. Ménard ; Mme Mac Grégor,

PARTIS, le 6 février : MM. R. Coste, E. Théault ; Mlle M. Goutière.

Tes yeux !

O femme, ne te plains pas de l'audace et des libertés de certains hommes ! Tu es plus forte qu'eux.

Personne ne manquera au respect qui t'est dû, si tu ne le permets pas.

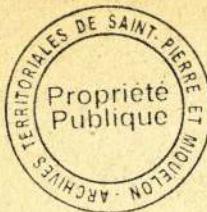
Tu possèdes une arme si puissante que l'homme le plus dépravé ne saurait y résister. Tes yeux !

Avec tes yeux, tu peux réprimer l'insolent, arrêter le luxurieux, mettre en fuite le misérable.

Le regard de la femme déchaîne ou refrène les passions, encourage ou intimide le vice, favorise la vertu, conseille la tristesse.

Je te plains de l'effronterie de personne, plains-toi plutôt de toi-même.

O femme ! qui osera blasphémer en ta présence ? Qui se permettra de te traiter avec impudence ? Qui cherchera à voir si tu es faible ou énergique ? Qui s'oubliera jusqu'à sourire avec malice, à te fixer avec dédain, si tu le regardes avec hauteur, avec colère, si tu lui refuses tout regard ?



Chronique de Miquelon

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1930)

BAPTÈMES. — Sont devenues enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 20 janvier : Cécile-Louise-Thérèse DETCHEVERRY. Parrain : Armand Poirier ; marraine : Noëlla Lucas. — *Le 23 janvier* : Irma-Marie DETCHEVERRY

Mariages. — Se sont unis par les liens indissolubles du mariage,
le 1^{er} février : Clément DINARD et Lætitia POIRIER. — *Le 4 février* : Fernand DINARD et Maria VIGNEAU. — *Le 6 février* : Eugène Rio, et Reine-Marie GÉLOS.

SEPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,
le 25 janvier : Irma-Marie DETCHEVERRY, 1 jour.

Visite de Monseigneur. — Par le courrier du 28 janvier nous est arrivé notre vénéré Préfet Apostolique. Il a profité de son séjour à Miquelon pour faire, au Foyer Ste-Thérèse, une conférence avec projections, le jeudi soir 30 janvier. A défaut de réclame ou d'affiche, il a suffi d'en aviser la boulangerie de la « Morue française » et deux ou trois magasins : à l'heure dite, la salle était comble. Et on n'a pas regretté d'être sorti de chez soi par une nuit noire et des chemins couverts d'une épaisse couche de neige. Le sujet de la conférence a été la persécution au Mexique. On ne se doutait pas, à Miquelon, de ce que la haine de l'Eglise, fomentée par la franc-maçonnerie, était capable de produire ! Et c'est avec émotion qu'on a écouté les détails donnés par le conférencier et les documents officiels cités — sur lesquels la soi-disant « grande presse » avait organisé la conjuration du silence — et qu'on a vu se succéder sur l'écran des scènes de massacre et d'horreur. On s'est cependant senti réconforté par l'attitude héroïque des Catholiques Mexicains. Oui, il y a encore des martyrs ! Et ceux de notre époque sont dignes de leurs frères de l'Eglise primitive...

Pour ne pas laisser l'assistance sous une impression de tristesse, Monseigneur, dans une deuxième partie de sa causerie, a parlé de la Vénérable Mère Javouhey, ce « grand homme », selon le mot du roi Louis-Philippe, au sujet duquel Georges Goyau vient d'écrire un livre superbe. Etç'a été un résumé de la vie de la Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ; après quoi on a admiré sur l'écran quelques-unes des Œuvres qu'elle a suscitées en France, en Afrique, en Amérique.

Carnet blanc. — Par une attention délicate à laquelle les intéressés ont été très sensibles, Monseigneur a voulu bénir lui-même le mariage de Mlle Lætitia Poirier, en raison des quatre années qu'elle a passé au service du presbytère. Au début de la cérémonie, il a rappelé aux fiancés, dans une



courte allocution le secret d'être heureux en cette vie et en l'autre : « Mettre toujours le Bon Dieu de son côté ! »

Le R. Père Vauloup. — Frappé de congestion le jeudi soir, 30 janvier, l'excellent curé de Miquelon espérait, dès le 2 février, être définitivement rétabli ; mais le lendemain il eut une nouvelle attaque. Dans la soirée de mardi, 4 février, à cause de symptômes alarmants, M. le Maire s'est décidé à en aviser le Gouverneur par un cable., et à demander d'urgence l'envoi d'un médecin de Saint-Pierre. Celui-ci est arrivé à bord du «Dangeac» le mercredi matin, vers 8 h.; et son intervention énergique par une saignée et des piqûres sauva le malade. Il déclara que celui-ci, vu son état, devait être transporté sans retard à l'hôpital de St-Pierre; et dès 9h. le P. Vauloup, étendu sur un matelas, fut porté sur le «Dangeac» où le capitaine M. Béchet, lui donna l'hospitalité dans sa cabine. Monseigneur rentra à St-Pierre par la même occasion; et le Père Lavolé, arrivé le matin, restait à Miquelon pour le service de la paroisse. On peut dire que tout Miquelon était dans la désolation. On y a fait, et on fait encore des vœux pour le rétablissement et le prompt retour du pasteur.

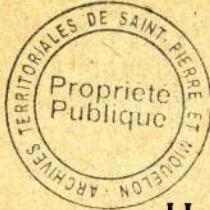
Pendant ces derniers jours qui ont eu des heures d'angoisse, les hommes de Miquelon, et en particulier M. le Maire ont donné des preuves touchantes de leur dévouement; et leur sympathie, dans la circonstance, a été vivement appréciée par Monseigneur durant les huit jours qu'il est resté dans la paroisse.

A Notre-Dame des Retrouvés. — Depuis le départ du Père Vauloup, Monseigneur a fait donner de ses nouvelles aux Miquelonais tous les matins par le poste de T.S.F. Ces nouvelles ayant été chaque jour plus rassurantes, le P. Lavolé, curé p. i., a invité les paroissiens à une manifestation d'actions de grâces au monument de Notre-Dame des Retrouvés, le mardi, 11 février après le départ du «Dangeac». Ce jour, anniversaire de la 1^{re} apparition de Notre-Dame de Lourdes, semblait tout désigné pour demander à la Sainte Vierge le complet rétablissement du Père Vauloup qu'elle a déjà sauvé une fois — on s'en souvient ! — et son prompt retour au milieu de ses ouailles.



A vendre :

- Une Propriété sise rue Nielly. — S'adresser à Mlle Joséphine Yvon.
- Une Propriété de pêche, située à l'Ile-aux-Chiens.
S'adresser à M. Ange Poirier, St-Pierre,



Un peu de notre Histoire (69).



N Juillet 1794, le Commandant Thorne offrit un dîner aux officiers de la frégate britannique « Boston » ancrée en rade de Saint-Pierre. Nous empruntons à l'histoire de Terre-Neuve du Juge Prowse un compte rendu humoristique de ce dîner par le commissaire de cette frégate Aaron Thomas. Le voici tel quel, traduit naturellement sans aucun commentaire, le récit étant suffisamment édifiant par lui-même :

Frégate « Boston », Saint-Pierre, 2 Juillet 1794.

Nous quittâmes la Baie Cabling le lundi 30 Juin et jetâmes l'ancre dans la rade, en face de la ville, dans l'île de Saint-Pierre cet après-midi.

Le gouverneur de St-Pierre, le major Thorne du 4^e Régiment, donna un dîner aux officiers du « Boston » dans la maison de l'ancien gouverneur Français, dans la ville de Saint-Pierre ; et comme ce dîner présenta des incidents, j'en ai noté quelques-uns.

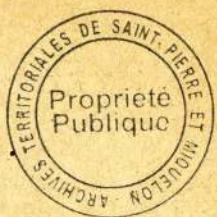
En raison de l'intention du Gouvernement Britannique d'évacuer et de brûler ensuite Saint-Pierre, chaque convive n'avait que le strict nécessaire et les verres à vin en particulier faisaient défaut.

A l'occasion de cette grande cérémonie, toutes les maisons encore habitées par les Français [bien que plusieurs familles fussent déjà déportées à Halifax] avaient été fouillées pour se procurer ces précieux ustensiles.

Le jour vint et le dîner fut servi à trente personnes environ. Le vin circula jusqu'à une heure avancée. Le plaisir, la joie, la gaieté et la bonne humeur se lisaien sur tous les visages.

Le God save Great George our King fut répété maintes et maintes fois ; d'aucuns portèrent à l'extrême les expressions d'attachement et de loyalisme (bien que, par parenthèse, deux membres de la compagnie — il n'y a pas encore « mille ans » de cela — faillirent être jetés par la fenêtre parce qu'ils étaient quelque peu favorables aux idées républicaines).

Pour faire les choses encore plus grandement, tous les assistants durent monter sur la table pour boire au succès du « Boston ». La table était tellement encombrée de carafes, de bols à punch, etc., etc., qu'il était bien difficile d'y poser le pied. Mais il y a bien peu d'entreprises dont la marine et l'armée britanniques ne puissent venir à bout ; et, dans la circonstance, tous les obstacles étant surmontés, la table fut bientôt couverte par les officiers de

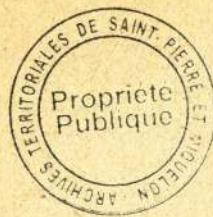


l'armée et de la marine. On trinqua au succès du « Boston ». Alors, juste au moment où les buveurs portaient leur verre à la bouche, la table s'écroula avec un fracas aussi étourdissant que si tous les mâts du « Boston » étaient allés par-dessus bord en même temps. Ce fut un spectacle curieux de voir ces personnages se débattre à quatre pattes parmi les verres, les bouteilles et les assiettes brisés. Par le même choc, toutes les lumières s'étaient éteintes et l'obscurité rendait la catastrophe encore plus lamentable. Ces hommes, la tête un peu partie, un tronçon de verre à la main, frappaient leurs voisins au visage, s'estropiaient et se blessaient à qui mieux mieux. Quelques-uns croyaient qu'ils avaient été soudainement attaqués par l'ennemi et qu'un coup de canon avait renversé la table, et ils criaient : « Aux armes ! Aux armes ! Battez le rappel ! » Mon Dieu ! Je crois bien, messieurs, que vous en êtes aux mains ! et aussi aux jambes et aux figures, car le diable lui-même ne voudrait pas être parmi vous !

Quand on apporta les chandelles, je regardai ce tas d'êtres supérieurs luttant dans une agitation amicale pour se remettre sur leurs jambes. A voir les habits bleus et rouges se ramasser et se rouler en un groupe compact, je ne pouvais m'empêcher de les comparer à une pile de homards, les uns crus, les autres cuits. Quand des bras amis les eurent remis sur pieds, vous devinez les réflexions, comme : « Regardez donc ! » qu'ils adressaient les uns aux autres en riant.

Deux compagnies d'infanterie légère vinrent enlever les débris, et toute trace du désastre eut bientôt disparue. Mais, à la déception générale, il ne restait plus un seul verre intact, non seulement dans la maison du gouverneur mais dans toute l'île. Les bols, les bouteilles, tout avait subi le même sort !

Comme il se faisait tard, on décida, pour clôturer la fête, que toute la compagnie défilerait — aussi bien que possible — avec fifres et tambours en tête, dans la salle à manger et la grande salle. La musique du régiment avait joué jusque là dans la grande salle. On avait bien approvisionné les musiciens de liqueurs, et les bouteilles vides s'entassaient sous leur table. Le défilé arriva ainsi sur les instrumentistes, et ceux-ci retirèrent la table pour livrer passage ; mais dans la précipitation les chandelles tombèrent et ce fut encore l'obscurité complète. La table avait été enlevée, mais les bouteilles vides étaient restées en plein dans le chemin du défilé. Le capitaine Johnson était en tête ; il marcha droit dans les bouteilles ; il en cassa une douzaine. ; toutefois, en vrai vrai héros, il ne se laissa arrêter par rien et continua d'avancer. Les autres messieurs le suivirent dans un ordre relatif, faisant craquer le verre qui coupait leurs souliers, jurant après les bouteilles qui se brisaient sous leurs pas, demandant si elles étaient pleines ou vides. Plusieurs de l'arrière-garde tombèrent parmi les débris, mais il n'y eut aucun accident sérieux.



Saint-Pierre était le quartier général du 4^{me} régiment. Toute sa musique, qui est très importante, était ici. Elle joua le reste de la soirée ; par intervalles, tambours et fifres se mirent de la partie. Le lendemain, nos officiers disaient qu'on les avait saoulés à force de tambouriner !

Au retour à bord, très tard dans la nuit, la musique nous accompagna jusqu'au rivage, en jouant. Quelques musiciens étaient si ivres qu'ils tombèrent à la mer jusqu'au cou, en voulant passer sur le bateau. Nous arrivâmes à bord sains et saufs, avec la satisfaction de nous dire que nous n'avions pas laissé une seule bouteille dans la cave du major Thorne (1) ni un verre de vin intact sur tout le territoire où s'étendait la juridiction de ce gouverneur.

(A suivre)

E. S.

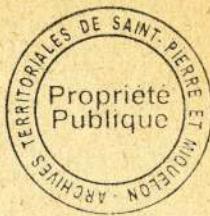
Chronique de l'Ile-aux-Chiens

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1930)

L'Arbre de Noël. — Cette année encore la tradition de l'arbre de Noël a pu être maintenue dans la paroisse. Nous retardons par exemple de quelques semaines sur la fête liturgique; et c'est seulement le 19 janvier que l'intéressante petite réunion a pu avoir lieu. Toutefois on n'y a rien perdu, car si les cadeaux de Noël étaient épuisés, les heureux bénéficiaires du jour ont du moins profité du passage récent des Rois-Mages. Des lots nombreux, quelques-uns superbes dus en partie à des charités qui ont voulu rester anonymes, ont été distribués à tous les enfants, sans exception, en résidence à l'Ile. Merci aux Rois-Mages et à ceux qui se sont chargés d'être leurs intermédiaires !

L'agrandissement de la sacristie. — Les travaux se poursuivent rapidement. Charpentiers et peintres rivalisent de bonne volonté, d'adresse aussi, — car le travail est délicat. Dans quelques jours, l'église de l'Ile aura un chœur entièrement restauré et rajeuni, bien qu'un peu modifié. Elle aura aussi une chapelle-sacristie, claire, spacieuse et proprette qui pourra contenir aisément, en hiver, à la messe du dimanche, toute la population restée à l'Ile.

[1] Il s'agit, à n'en pas douter, des provisions du gouverneur français Danseville. [Note de la Rédaction]



Pour avoir des distractions. — Ce ne sera pas seulement le cinéma qui, le dimanche soir, devra les fournir. Les hommes de l'Ile se sont entendus avec l'U. S. I. (Union sportive Ilienne) pour organiser de temps en temps un concert, ou monter une comédie. C'est ainsi que prochainement, il y aura dans la Salle paroissiale une audition des meilleures chansons de Botrel. Le dimanche suivant, les Anciens Combattants donneront une comédie, avec des morceaux de musique et un choix de chansons. C'est dire que ceux qui ne peuvent profiter des agréments de la saison hivernale à Saint-Pierre n'auront pas lieu de dire qu'ils se sont ennuyés pour avoir voulu rester fidèles à leur rocher.

PRESCRIPTIONS de Mgr Le PRÉFET APOSTOLIQUE
pour le Carême de 1930 et autres jours de l'Année.

Article 1^{er}. — Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Eglise comme pratiques de pénitence.

Art. 2. — La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :

Tous les vendredis de l'année ; chaque mercredi de Carême (I) ; les 3 jours des Quatre-Temps ; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

Art. 4. — La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes, des pâtes et une petite quantité de poisson. — L'usage des œufs est interdit à la collation. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

(1) Au lieu du Samedi (*Indult du 30 juin 1923*).



Art. 5. -- Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^e année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps ; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. -- D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et les vendredis ; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. -- Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. -- Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. -- En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. -- Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. -- Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. -- Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

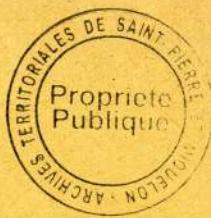
Art. 10. -- La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé ; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. -- Conformément à une prescription du 4^{me} Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe ; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. -- Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 30 mars, 4^{me} dimanche du Carême et finira le 29 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 20 février 1930.

Ch. HEITZ, *Pref. Apost.*



VOYAGEURS POUR LA FRANCE

Passez sur les Transatlantiques de la Ligne CUNARD. Vous aurez pour des prix modérés une traversée très agréable, soit dans la classe cabine, soit dans la classe touriste. Départ tous les vendredis de Montréal ou de Québec, directement pour Le Havre.

**PRIX des passages : A partir de 107 dollars,
tuotes taxes comprises.**

A partir du mois de Décembre, les départs auront lieu de Halifax, ce qui sera d'une grande utilité aux voyageurs partant de Saint-Pierre.

On peut consulter les plans des paquebots et retenir ses places chez les soussignés, Agents de la Ligne CUNARD pour Saint-Pierre et Miquelon.

G. LANDRY & Cie.

Pour les **Mamans** soucieuses de la **Santé de leurs Petits**,

Le Graminol

est l'**Aliment**, supérieur aux phosphates végétaux, qui convient le mieux aux enfants en bas âge.

Demandez-le, ainsi que les **Farines de Blé, Orge, Avcine, Riz** et le **Supercao**, suraliment végétal,

Chez Mme Vve A. PATUREL, à Saint-Pierre.

PENSION DE FAMILLE, à St-Pierre

CHAMBRES GARNIES A LOUER

Mmes LEROUX-COSTE

A vendre, tout de suite, pour cause de départ, une Maison, avec 800 mq de terrain, sise route de l'Anse à Ravenel.

S'adresser à Mme Vve Dominique Daguerre.

**SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)****Louis Hardy Legranvillais,**AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine CoCollin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.**Folquet Frères**

Agents Champagne « Heidsieck » monopole — Ship brokers — Importateurs de toutes les marques de Whiskies et de Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Articles de fumeurs — Sacs et papiers d'emballage — Cigarettes Nationales.

PÉCHERIES DE FRANCEAgence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux**ALBERT BRIAND**

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

C. P. Chartier et Cie,Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.**Farines**

Demandez la marque

« Royal Household »Dépot chez **H.-A. PATUREL**

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co
Montréal**P. Le Tiec**

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

Julien MORAZÉ**Quai de la Roncière.***Armement - Commission - Consignation - Alimentation**Liqueurs - Confections - Chaussures**Fournitures en tous genres***REPRÉSENTANT****Cognac :** Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac**Champagne :** V^e Cliquot - Ponsardin, Reims**Vins fins :** Roseheen et C^e, Bordeaux**Armement :** Société Nouvelle des Pécheries à vapeur, Arcachon**Morues .** Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux**Armement :** Maison Ch. Leborgne, Paris**Assurance Maritime :** The Board of Underwriters of New-York, N.-Y.**Assurance contre l'incendie :** Phoenix Insurance Co limited of London**Moteurs marins :** The Hubbard Motor Co, Connecticut.**Imprimerie du « Foyer Paroissial ».**

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.

S'adresser à l'Imprimerie.



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARBRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L.A.

Magasin de détail . Angle des Rues Nielly et du Barachois

A. Dugué

Boucherie — Charcuterie — Légumes—
Oeufs,etc. — Fournisseur des navires.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Pension-Restaurant

M^{me} Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

A Vendre :

Un Moteur Marque NOX
S'adresser à M. Edmond Goaziou

A Louer

PIERRE COGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

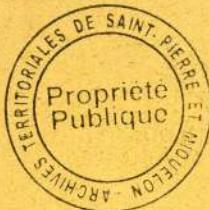
Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

L. N. Mattei Bastia
le seul véritable

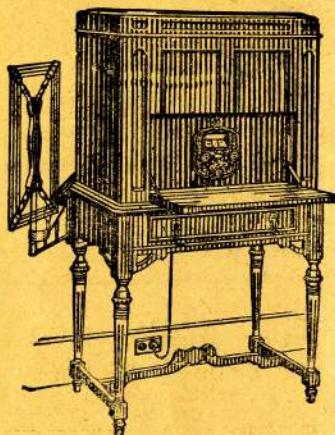
HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



FADDA

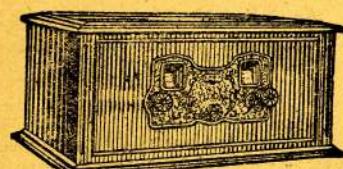
Radio



A. MAUFROY

REPRÉSENTANT

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON



SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines ,Grains, Foin.

Alimentation - Liqueurs
Cognac - Vins - Cidre, etc.
Demandez prix courants.

Ch. Houllegatte

Représentant
113, Route de Coutances

Granville [Manche]



DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
le meilleur
le meilleur marché.

DEMANDEZ aussi
le plus économique
des Cafés décaféinés
Le Old Colony



**PRODUITS & APPAREILS
 « KODAK »**

**Léon BRIAND
 ST-PIERRE & MIQUELON**

Dépôt de Journaux
 des Messageries Hachette
 Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
 Journaux de Modes Français et Etrangers
 Librairie - Papeterie

HAUT-PARLEURS
 DIFFUSEURS
 PIÈCES DÉTACHÉES
 DUCRETET - PATHÉ
 RADIO L. L. - VITUS
 POSTES DE RADIO

C.P. Chartier et Cie,
 Vins et Spiritueux.

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège social à TORONTO, Canada.

Actif au delà de 800 Millions de dollars.

Capital versé : 29.798.010 de dollars.

Fonds de réserve : 29.798.010 de dollars.

Ancien ou Nouveau Monde

Les lieux diffèrent mais le principe général demeure le même. En Orient comme en Occident, et dans le monde entier, l'une des conditions du succès est l'indépendance financière, — la tranquille assurance de ne point manquer des choses qui agrémentent la vie.

L'appui le plus efficace, le plus sûr et le plus pratique dans la voie de l'indépendance financière est le compte d'épargne à la banque.

Tous ouvrez et conservez un compte d'épargne sans payer aucune commission. Vos fonds s'accroissent en toute sécurité, sans nécessiter de votre part ni effort ni surveillance. Vos profits restent inchangés, même à travers les périodes de dépression financière. Votre argent est en sûreté et vous pouvez le toucher dès que vous en avez besoin.

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous les déposants, que leur compte soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Heures de Bureau

Matin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de St-PIERRE & MIQUELON

G. D. DALLAIRE,

Directeur.

Votre Compte d'épargne est votre Fonds d'indépendance